

Procès verbal du **Conseil Municipal du 9 mars 2010**

Etaient présents : Danielle ARCHIMBEAU, Jean-Claude ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Boris BAQUÉ, Marc BLANQUET, Sylvain BLANQUET, Patricia BRUNEL, Jean-Christophe CABROL, Magali DESPLATS, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Jean-Marie RICARD, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT.

Absent(e) excusé(e) : Joël COUDERC

Procuration (s) : Joël COUDERC à Boris BAQUÉ

Madame le Maire fait l'appel : le quorum est atteint, elle ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie VALAT, élue à l'unanimité.

Approbation des procès verbaux des conseils municipaux du 15 décembre 2009 et 22 janvier 2010.

Mme le Maire demande si les élus ont des observations à formuler sur les deux précédents procès verbaux.

Le procès verbal du 15 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Le procès verbal du 22 janvier 2010 est approuvé par 8 voix pour et 7 voix contre.

I - Délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire.

Mme le Maire expose que le conseil municipal peut lui donner délégation afin de traiter certaines décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT. Elle explique que cette procédure est habituelle qu'elle permet à l'administration de gagner du temps dans la gestion des dossiers. Elle donne lecture des principales dispositions de l'article ci-dessus.

Les élus décident à l'unanimité de voter à main levée.

M. Jean-Christophe CABROL dit que c'est le seul moyen pour l'opposition d'être au courant des dossiers de la commune. Il précise que l'opposition votera contre la délégation à Mme le Maire.

Le Conseil Municipal vote par 8 voix pour et 7 voix la délégation du conseil municipal à Madame le Maire.

II - Election du 3^{ème} délégué communautaire titulaire et du délégué communautaire suppléant.

Mme le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 22 janvier dernier, Monsieur Boris BAQUÉ avait été lu 3^{ème} délégué communautaire. Elle précise qu'il a donné sa démission par courrier en date du 25 janvier 2010.

Elle porte également à connaissance du conseil la démission de M. Michel PAQUERIAUD au poste de délégué suppléant ; celui-ci présentant sa candidature au poste de 3^{ème} délégué communautaire titulaire.

Mme le Maire rappelle que le mode de scrutin impose l'élection à bulletin secret.

Elle invite les candidats à se présenter :

M. Michel PAQUERIAUD est candidat au poste de 3^{ème} délégué communautaire titulaire.

Melle Danielle ARCHIMBEAU est candidate au poste de délégué communautaire suppléant.

Monsieur Jean-Christophe CABROL précise que comme lors du précédent conseil municipal, l'opposition ne proposera pas de candidat et ne prendra pas part au vote.

Madame le Maire demande aux assesseurs de procéder au dépouillement :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 7
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 8
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 8

Monsieur Michel PAQUERIAUD obtient 8 voix et est élu 3^{ème} délégué communautaire titulaire.

Mademoiselle Danielle ARCHIMBEAU obtient 8 voix et est élue déléguée communautaire suppléante.

III - Constitution des commissions municipales.

Mme le Maire informe les élus qu'à la suite à l'élection municipale complémentaire du 17 janvier 2010, il convient de procéder au renouvellement des commissions municipales. L'article L. 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit.

Mme le Maire précise que les membres de l'opposition ont reçu un courrier en date du 18 février leur demandant de positionner deux de leurs représentants au sein des commissions. Aucune réponse n'a été donnée en préalable à la séance de ce conseil.

M. Boris BAQUÉ demande si le nombre de postes est fixe.

Suite à des propos désobligeants de M. Boris BAQUÉ envers Melle Stéphanie VALAT, Mme le Maire lui demande de rester poli envers les autres élus.

M. Jean-Christophe CABROL fait remarquer que seulement 2 postes ont été proposés ; l'opposition proposera 3 candidats. Il regrette que l'opposition n'ait pas de poste à responsabilité.

M. Olivier ARCHIMBEAU précise que la désignation des membres n'est pas établi à la proportionnelle. Il répond également que l'opposition a refusé de travailler avec la majorité en démissionnant du poste d'adjoint proposé lors du dernier conseil.

M. Jean-Christophe CABROL s'interroge sur la nécessité de créer une commission agenda 21 ; il pense qu'il vaut mieux que le fonctionnement de l'agenda 21 soit indépendant de la mairie.

Mme le Maire répond qu'il n'est pas question que la mairie s'immisce dans la concertation locale. Par contre, la constitution d'une telle commission est nécessaire pour étudier par la suite les préconisations issues des débats des différents ateliers.

Mme le Maire rappelle que toute nomination impose le mode de scrutin à bulletin secret.

Ont obtenu la majorité et sont élus au sein des différentes commissions :

URBANISME / VOIRIE / SECURITÉ:

Responsable : Olivier ARCHIMBEAU	15 voix
Membres : - Michel PAQUERIAUD	15 voix
- Marc BLANQUET	15 voix
- Jean-Christophe PEZERAT	15 voix
- Boris BAQUÉ	15 voix
- Jean-Christophe CABROL	14 voix
- Magali DESPLATS	12 voix

ECOLE / AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

Responsable : Danielle ARCHIMBEAU	15 voix
Membres : - Michel PAQUERIAUD	15 voix
- Stéphanie VALAT	15 voix
- Sylvain BLANQUET	15 voix
- Joël COUDERC	14 voix
- Jean-Christophe CABROL	11 voix
- Boris BAQUÉ	15 voix

ENVIRONNEMENT / PLAGES / CONCHYLICULTURE / PÊCHE :

Responsable : Sylvain BLANQUET	15 voix
Membres : - Olivier ARCHIMBEAU	15 voix
- Michel PAQUERIAUD	15 voix
- Jean-Christophe PEZERAT	15 voix
- Jean-Claude ARCHIMBEAU	14 voix
- Jean-Marie RICARD	15 voix
- Jean-Christophe CABROL	12 voix

PORTS :

Responsable : Michel PAQUERIAUD	15 voix
Membres : - Sylvain BLANQUET	15 voix
- Jean-Christophe PEZERAT	15 voix
- Stéphanie VALAT	15 voix
- Jean-Marie RICARD	15 voix
- Boris BAQUÉ	11 voix
- Jean-Claude ARCHIMBEAU	15 voix

JEUNESSE / SPORTS :

Responsable : Sylvain BLANQUET	15 voix
Membres : - Marc BLANQUET	15 voix
- Stéphanie VALAT	15 voix
- Jean-Christophe PEZERAT	15 voix
- Joël COUDERC	14 voix
- Jean-Claude ARCHIMBEAU	13 voix
- Jean-Christophe CABROL	13 voix

ANIMATIONS / FESTIVITES :

Responsable : Jean-Christophe PEZERAT	15 voix
Membres : - Marc BLANQUET	15 voix
- Sylvain BLANQUET	15 voix
- Michel PAQUERIAUD	15 voix
- Joël COUDERC	15 voix
- Magali DESPLATS	14 voix
- Jean-Marie RICARD	12 voix

AGENDA 21 :

Responsable : Stéphanie VALAT	15 voix
Membres : - Danielle ARCHIMBEAU	15 voix
- Marc BLANQUET	15 voix
- Sylvain BLANQUET	15 voix
- Boris BAQUÉ	15 voix
- Jean-Christophe CABROL	12 voix
- Joël COUDERC	14 voix

TOURISME / CULTURE / PATRIMOINE :

Responsable : Eliane ROSAY	15 voix
Membres : - Stéphanie VALAT	15 voix
- Danielle ARCHIMBEAU	15 voix
- Michel PAQUERIAUD	15 voix
- Magali DESPLATS	15 voix
- Jean-Marie RICARD	15 voix
- Jean-Claude ARCHIMBEAU	10 voix

M. Jean-Christophe CABROL constate que les votes n'ont pas été attribués de manière unanime et s'interroge sur le manque de voix pour Messieurs BAQUÉ et RICARD qui ont travaillé au sein des commissions.

Mme le Maire répond que le vote n'est pas lié à la valeur des élus.

IV – Composition de la Commission d'appel d'offres.

Mme le Maire informe les élus qu'à la suite à l'élection municipale complémentaire du 17 janvier 2010, il convient de procéder au renouvellement de la commission d'appel d'offres.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission comportera le maire, ainsi que trois conseillers municipaux. Ces conseillers doivent avoir été élus par le conseil municipal à la proportionnelle au plus fort reste (CMP, art.22). A côté de ces membres à voix délibérante, le comptable public et le représentant de la concurrence et de la répression des fraudes (D.D.P.P.) participent à titre consultatif, mais seulement « lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres » (CMP, art. 23). La commission d'appel d'offres peut également faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur « compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics » (CMP, art. 22, V).

De plus, pourront y participer :

- un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ;
- des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation (CMP, art. 23).

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, sont désignés parmi les élus :

Sont désignés parmi les élus :

- Mme Eliane ROSAY, Présidente
- M. Michel PAQUERIAUD, titulaire,
- M. Olivier ARCHIMBEAU, titulaire,
- Mme Patricia BRUNEL, titulaire

- Melle Stéphanie VALAT, suppléant,
- Mme Danielle ARCHIMBEAU, suppléante,
- Mme DESPLATS Magali, suppléante

Participeront également à cette commission :

- Le trésorier municipal
- L'architecte désigné
- Le représentant de la concurrence et répression des fraudes (DDPP).

V – Désignation au Conseil Portuaire.

M. Michel PAQUERIAUD, Maire Adjoint chargé du port expose qu'il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des membres qui relèvent de l'autorité de la commune au sein du conseil portuaire du port départemental de Bouzigues. Il convient de nommer :

- un représentant désigné par le conseil municipal
- deux représentants désignés par le concessionnaire
- un membre représentant le personnel du concessionnaire.

Pour chaque poste, il convient de nommer titulaires et suppléants.

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

Sont désignés membres au conseil portuaire :

1 Représentant du Conseil Municipal :

- Mme Eliane ROSAY, titulaire,
- M. Jean-Christophe PEZERAT, suppléant,

2 Membres désignés par le Concessionnaire :

- M. Michel PAQUERIAUD, titulaire,
- M. Boris BAQUÉ, titulaire,
- M. Sylvain BLANQUET, suppléant,
- M. Jean-Claude ARCHIMBEAU, suppléant,

1 Membre représentant le personnel communal :

- Mme Marielle TAFANEL, titulaire,
- M. Baptiste ARCHIMBEAU, suppléant,

VI – Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau des Communes du Bas Languedoc.

M. Olivier ARCHIMBEAU, Maire Adjoint, expose qu'à la suite de l'élection complémentaire du 17 janvier 2010, et conformément aux articles L 5211-8 alinéa 1 et L 5212-7 du CGCT, il est nécessaire de procéder au remplacement des délégués qui siègent au sein du comité syndicat du SIAECBL.

Pour ce poste, il convient de nommer 2 titulaires et 2 suppléants.

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

Sont désignés délégués au sein du SIAECBL :

Membres titulaires :

- M. Olivier ARCHIMBEAU
- M. Jean-Christophe CABROL

Membres suppléants :

- Mme Eliane ROSAY
- M. Boris BAQUE

VII - Désignation des délégués au Syndicat Hérault Energie.

M. Michel PAQUERIAUD, Maire Adjoint, expose qu'à la suite de l'élection complémentaire du 17 janvier 2010, et conformément aux articles L 5211-8 alinéa 1 et L 5212-7 du CGCT, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué au sein du Syndicat Hérault Energies.

Pour ce poste, il convient de nommer 1 titulaire et 1 suppléant.

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

Sont désignés délégués au sein du Syndicat Hérault Energie :

- Mme Eliane ROSAY, titulaire
- M. Joël COUDERC, suppléant.

VIII – Décision concernant la modification du POS n°6 de la zone 5NA.

M. Olivier ARCHIMBEAU, Maire Adjoint rappelle la volonté de la majorité de voir l'implantation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la Commune. Il rappelle que par arrêté municipal en date du 31/08/2009, l'enquête publique a été ouverte sur le projet de modification du POS N°6 concernant la zone 5NA.

Il dit que le conseil municipal réunie en session le 15 décembre 2009, avait décidé par 7 voix pour et 7 voix contre de rejeter le projet de délibération approuvant la modification du POS N°6 de la zone 5NA.

A la suite de l'élection complémentaire, et compte tenu du fait qu'aucune majorité absolue n'avait été dégagée pour le vote de cette délibération, il propose de délibérer à nouveau concernant l'approbation de la modification du POS n°6 de la zone 5NA.

M. Jean-Christophe CABROL dit que l'opposition refuse de voter, car dans le procès verbal, il est écrit que la délibération est rejetée.

M. Jean-Claude ARCHIMBEAU déclare que la délibération a été prise il y a plus de deux mois.

M. Olivier ARCHIMBEAU répond que le procès verbal précise que c'est le projet de délibération qui est rejeté, et qu'une délibération peut être représentée à un conseil municipal tant qu'elle n'a pas été approuvée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, au scrutin public, adopte par 8 voix pour, l'approbation de la modification du POS N°6 de la zone 5NA.

IX – Autorisation de signature de l'avenant de prolongation de la durée de la convention constitutive du groupement de commandes de la CCNBT.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de Bouzigues a adhéré au groupement de commandes, constitué par la CCNBT, et ses 6 communes membres ainsi que le CCAS de Mèze, conformément à l'article 8 du code des marchés publics. La CCNBT a été désignée coordonnateur du groupement par la convention constitutive. Ce groupement de commandes a notamment pour avantage de sécuriser juridiquement les processus d'achats publics, d'optimiser les coûts, de garantir la concurrence sur des volants d'activités significatifs et de réduire les délais d'intervention des prestataires. La convention constitutive du groupement de commandes exécutoire en date du 6 mars 2008 prévoyait une durée maximale de 4 ans. Or, aujourd'hui les membres du groupement de commandes sont demandeurs de marchés nécessitant une longue durée d'exécution pour assurer une meilleure efficacité économique.

A ce titre, il convient de l'autoriser à signer, en tant que membre du groupement de commandes, l'avenant qui prolonge la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, au scrutin public, autorise à l'unanimité, Mme le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour prolonger sa durée jusqu'au 31.12.2014.

X – Autorisation de lancement par le groupement de commandes de procédures de consultation relatives à l'éclairage public.

Mme le Maire explique au conseil municipal que plusieurs communes ainsi que la CCNBT souhaitent lancer leurs marchés d'éclairage public. Afin de sécuriser juridiquement les processus d'achats publics, d'optimiser les coûts, de garantir la concurrence sur des volants d'activités significatifs et de réduire les délais d'intervention des prestataires, il est nécessaire d'adhérer aux consultations lancées par le groupement de commandes indiquées ci-dessous.

Mme le Maire sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à adhérer aux consultations lancées par le groupement de commandes :

- Procédure adaptée pour l'élaboration d'un diagnostic énergétique technique et photométrique sur les installations d'éclairage public de la commune,
- Procédure d'appel d'offres ouvert pour la modernisation et la maintenance des installations d'éclairage public de la commune, partie G2 (maintenance).

Elle précise que la commune contient 381 points d'éclairage qui serviront de base au calcul du diagnostic énergétique, celui-ci même étant une base pour lancer ensuite l'appel d'offre ouvert pour la modernisation et la maintenance des installations d'éclairage public.

M. Jean-Marie RICARD demande si les zones non éclairées seront insérées.

Mme le Maire répond que ce type de chantier relève de l'investissement et non du fonctionnement et que ces questions seront évoquées lors du budget primitif 2010.

M. Olivier ARCHIMBEAU rajoute que la CCNBT doit prendre à sa charge en 2010 l'éclairage du chemin de la Catonnière sur la partie d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal, au scrutin public, autorise à l'unanimité Mme le Maire à adhérer aux consultations lancées par le groupement de commandes de la CCNBT concernant le diagnostic énergétique technique et photométrique ainsi que la procédure d'appel d'offres ouvert pour la modernisation et la maintenance des installations d'éclairage public de la commune.

XI – Autorisation de signature des conventions de déversement des rejets d'effluents non domestiques sur les réseaux publics d'assainissement de la CCNBT.

M. Olivier ARCHIMBEAU, Maire Adjoint expose que la CCNBT a mis en place avec les restaurateurs et certaines entreprises produisant des graisses, situées sur son territoire, des conventions de déversement des rejets d'effluents non domestiques. Deux modèles sont utilisés : un modèle allégé pour les restaurateurs et un modèle complet pour les industriels.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer toutes ces conventions de déversement des rejets d'effluents non domestiques sur les réseaux d'assainissement de la CCNBT.

M. Boris BAQUÉ signale qu'il a signé sa convention pour son propre établissement de restauration il y a un an et demi et qu'il n'a toujours pas perçu la subvention de l'Agence de l'eau. De plus, certains établissements ne sont toujours pas conformes.

M. Olivier ARCHIMBEAU répond que les subventions seront versées en 2010.

Le Conseil Municipal, au scrutin public, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les conventions de déversement des rejets d'effluents non domestiques sur les réseaux d'assainissement de la CCNBT.

XII – Suppression des régies de recettes cantine, CLAE et CLSH et création d'une régie de recettes « accueil scolaire et périscolaire Le Naissain ». Approbation du règlement intérieur de la structure « le Naissain »,

Mlle Danielle ARCHIMBEAU, Maire Adjoint rappelle au conseil municipal que la commune a acquis un logiciel de gestion spécifique au fonctionnement des ALAE ALSH. Outre de nombreuses fonctionnalités, celui-ci permet la réservation, la tenue au jour le jour des présences ainsi que l'établissement de factures englobant les différentes prestations proposées :

- Accueil du matin,
- Accueil du midi,
- Accueil du soir,
- Goûter,
- Repas.

Afin d'utiliser de façon optimale ce logiciel et pour simplifier l'encaissement des différents services proposés aux familles, il convient de supprimer les régies de recettes : cantine, CLAE et CLSH et de créer une nouvelle régie de recettes intitulée « Accueil scolaire et périscolaire « Le Naissain » qui intégrera toutes les prestations précédentes à compter du 26 avril 2010. Il est nécessaire d'approuver le règlement intérieur de la structure d'accueil « Le Naissain » qui contient en annexe les différents tarifs.

Le Conseil Municipal, au scrutin public, à l'unanimité, décide

- *de supprimer les régies de recettes : cantine, CLAE et CLHS à compter du 26 avril 2010,*
- *De créer une régie de recettes intitulée « accueil scolaire et périscolaire Le Naissain » qui intégrera les prestations précédentes (cantine, CLAE-ALAE et CLSH-ALSH) et qui prendra effet au 26 avril 2010,*
- *D'approuver le règlement intérieur de la structure d'accueil « Le Naissain »,*
- *D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette régie.*

XIII – Séparateur à graisses à la cantine - Demande de subvention à l'Agence de l'eau

M. Olivier ARCHIMBEAU, Maire Adjoint dit que la CCNBT préconise à tous les établissements déversant des eaux usées autres que domestiques, l'installation de bac à graisses afin d'éviter des dysfonctionnements au niveau des réseaux d'assainissement et des lagunages. Cet équipement est vivement conseillé pour les ateliers de plonge. Il propose la mise en place d'un séparateur à graisses autonettoyant pour l'école de Bouzigues. Le montant estimatif est de 4 093,19€ TTC. L'Agence de l'Eau finance entre 30 et 50% de l'équipement.

M. Boris BAQUÉ demande des précisions sur le fonctionnement autonettoyant.

M. Olivier ARCHIMBEAU répond que le nettoyage doit être effectué par le personnel et la récupération des graisses est réalisée par une société spécialisée.

Le Conseil Municipal, au scrutin public, à l'unanimité, décide de solliciter l'Agence de l'Eau pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible pour l'installation du bac à graisses à la cantine scolaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Courrier de M. Jean-Pierre RAYNAUD :

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de M. Jean- Pierre RAYNAUD concernant l'association l'A.C.E.B..Celui-ci demande l'avis du conseil concernant la réactivation de cette association de commerçants et artisans de la commune.

M. Jean-Christophe CABROL déclare qu'il est adhérent à l'association et pense qu'elle doit continuer à exister car elle constitue un lien entre les commerçants. Il rajoute que M. Raynaud doit rester Président et qu'il exerce bien ce rôle.

Mme le Maire dit que la majorité partage cet avis car l'association peut être une interface entre les commerçants et la municipalité. C'est un groupe de populations qui peut apporter des idées et orientations différentes concernant la commune.

En conclusion, un courrier sera adressé dans ce sens à M. Raynaud.

- Intervention de Mme Patricia BRUNEL:

Mme Patricia BRUNEL prend la parole et s'excuse de son absence au conseil municipal du 22 janvier dernier. Elle précise qu'elle ne participe à aucune commission car elle n'a fait qu'assister et subir les propositions de la commission urbanisme du dernier mandat.

Ensuite, elle donne lecture de trois propositions que l'opposition souhaite mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal :

- 1- Passer le délai de convocation du conseil municipal de 3 jours à 6 jours francs,
- 2- Avoir un droit d'accès à la Mairie, à savoir disposer d'une clé pour accéder n'importe quand à une salle de réunions,
- 3- Obtenir le droit de réponse à une tribune dans le journal « le petit écho ».

Mme le Maire en prend acte.

- Intervention de M. Boris BAQUÉ :

M. Boris BAQUÉ demande quelle est la position de la commune concernant le projet de gare de fret de Poussan (INTERLAND).

Mme le Maire répond qu'elle a participé récemment à une réunion ; mais qu'elle réserve son avis car cette rencontre avait une connotation plutôt électorale. Elle ajoute que le projet est à la phase de réflexion avec la création d'une ligne mixte TGV/Fret à échéance 2020.

Elle pense que l'intérêt du village est de conserver la sortie autoroute de Poussan pour des raisons économiques, environnementales et sécuritaires. L'idée d'une plateforme de covoiturage est très intéressante.

- Conchyliculture :

Les élus de l'opposition évoquent leur inquiétude sur l'avenir de la profession conchylicole. Mme Patricia BRUNEL dit que les professionnels ont très peur ; ils redoutent qu'il n'y ait plus d'huîtres en 2011. De plus, il semble que 2010 soit la dernière année de versement de subventions par l'Etat. Elle pense qu'il faut mobiliser les services sociaux car il risque d'y avoir beaucoup de chômage.

M. Jean-Claude ARCHIMBEAU dit que les professionnels ne bougent pas et que personne ne s'inquiète de la situation. Il évoque des traces de pollution décelée dans l'étang. Il informe

également le conseil qu'un grand nombre de chevaux (une centaine) occupent les terrains bordant la crique de l'angle. Ce qui peut engendrer une pollution par coliformes fécaux. Mme le Maire propose d'organiser une réunion à l'initiative de la Municipalité afin de réunir les représentants de la profession et les différents partenaires pour sensibiliser les organisations concernées au devenir de la profession conchylicole.

La Séance est levée à 22h52.